

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaient  
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur André ERBS, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nathalie ERNST, Madame Martine JUNG, Madame Françoise PFERSDORFF
- Rapporteur : Monsieur Denis SCHULTZ

**N° CP/2019/006 - 70000 - Aménagement du territoire**  
**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de HINDISHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de Hindisheim qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle « sud-est », la Commission Permanente rappelle qu'il conviendra que le Département soit consulté au moment de l'aménagement de cette zone pour faire valoir ses préconisations en matière d'accessibilité et de sécurité.

Concernant le Règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté, en suite de ses recommandations figurant dans le Schéma routier départemental, la Commission Permanente demande que :

- soit inscrit le recul de 15 mètres pour toute construction par rapport à l'axe de la route départementale 161 hors agglomération ;
- les emplacements des panneaux d'entrée en agglomération (panneaux EB10) soient reportés aux plans.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1123396-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 07/02/19